



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 20 novembre 2019

## Période hivernale : veille sociale, maraudes et moyens de mise à l'abri sont renforcés depuis le 1<sup>er</sup> novembre

Deux personnes sans domicile fixe ont été retrouvées décédées sur la voie publique ces derniers jours à Strasbourg. Toutes deux étaient connues des équipes de maraudes locales mais n'avaient pas sollicité de mise à l'abri.

**Depuis le 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 31 mars**, le plan hiver permet en effet - compte tenu des conditions climatiques dégradées - de renforcer les dispositifs activés toute l'année au profit des publics en grande précarité.

Ce dispositif repose sur le **renforcement à la fois des moyens de mise à l'abri des personnes vulnérables qui l'acceptent et de la coordination entre les services** de l'État, les collectivités locales et les associations.

Au regard des besoins identifiés dans le Bas-Rhin, le préfet mobilise des moyens gradués en fonction des conditions climatiques. Le dispositif piloté par la direction départementale de la cohésion sociale s'articule autour :

- **du renforcement de la veille sociale** : 4 accueils de jours sont mobilisés dans le Bas-Rhin,
- **de l'intensification des maraudes**<sup>1</sup> avec en outre, pour la première fois cette année, la **création d'une maraude professionnelle** constituée par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), opérationnelle 7jours /7 et compétente sur l'ensemble du département. Active tous les soirs, cette maraude sera effectuée un soir par semaine hors Eurométropole de Strasbourg (Haguenau, Saverne, Sélestat, Molsheim).
- **de la mobilisation de 321 places d'hébergement supplémentaires** ouvertes au fur et à mesure, en fonction des situations identifiées et des conditions météorologiques constatées.

En cas de grand froid, le préfet pourra mobiliser - sur réquisition - des capacités supplémentaires de mise à l'abri temporaire (gymnases).

<sup>1</sup> Opérateurs : Médecin du monde, Ordre de Malte, Resto du cœur, équipe de rue de l'Eurométropole de Strasbourg) et désormais SIAO.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour l'hébergement des plus démunis et assurent le suivi du dispositif avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale.

**Le préfet appelle à la vigilance citoyenne et rappelle que les personnes en situation de détresse dans l'espace public doivent être signalées au 115, service d'appel d'urgence gratuit.**

### **Le plan hiver : rappel des différents niveaux d'activation**

Le plan hiver est construit sur 3 niveaux. Le niveau 1 est mis en œuvre du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Les niveaux 2 et 3 sont déclenchés par le préfet au regard d'un ensemble de circonstances locales particulières telles que le nombre de demandes de mise à l'abri, la vulnérabilité des personnes sans domicile fixe, l'évolution des conditions climatiques, etc.

#### **1<sup>er</sup> niveau : veille saisonnière**

Mise à l'abri des personnes les plus vulnérables signalées.

#### **2<sup>e</sup> niveau : avertissement froid**

Les horaires d'accueil et les passages des maraudes sont étendus et des places supplémentaires sont mobilisées. Ce niveau est en principe activé quand les températures ressenties sont comprises entre -5°C et -10°C.

#### **3<sup>e</sup> niveau : alerte grand froid**

Le préfet réquisitionne un ou plusieurs gymnases avec l'appui logistique de la Croix rouge et la Sécurité civile. Ce niveau est en principe activé à partir de températures ressenties de -11°C.

### **Contact presse**

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est